



## PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 29 novembre 2023

#### **L'État accompagne les viticulteurs fragilisés par la crise**

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a présidé ce mardi 28 novembre la 4ème réunion de la cellule opérationnelle qui réunit les professionnels (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, fédération des grands vins de Bordeaux, ODG Bordeaux-Bordeaux Supérieurs, FNSEA de la Gironde, fédération des Vignerons Indépendants de Gironde, Collectif Viti33), les services publics de l'État, la Chambre d'agriculture de la Gironde, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil Régional et le Conseil Départemental de la Gironde.

Face aux difficultés rencontrées par les viticulteurs bordelais la cellule a fait le point sur la mise en œuvre du plan d'arrachage co-porté par l'État, le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) et la région Nouvelle-Aquitaine, dont le guichet de demandes est ouvert depuis le 20 novembre et jusqu'au 20 décembre 2023.

À ce jour, 113 dossiers ont été déposés auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour 852 hectares dont près de 500 sur la renaturation financée par l'État et plus de 300 sur la diversification financée par le CIVB.

**Il est essentiel que les viticulteurs qui souhaitent bénéficier du dispositif d'arrachage déposent leur demande auprès du guichet unique : <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-viticulture-foret/Dispositif-d-arrachage-sanitaire-des-vignes-en-Gironde>**

Les échanges ont porté par ailleurs sur les différents dispositifs d'accompagnement (report ou prise en charge de cotisations, aide au financement de la comptabilité, aide au répit, prise en charge de dettes fiscales, accompagnement économique et technique, accompagnement dans les procédures judiciaires amiables ou collectives, audits et aides à la relance des exploitations agricoles, accompagnement des reconversions professionnelles,...) des agriculteurs en difficulté, pilotés par les différents partenaires : cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (chambre d'agriculture et DDTM), MSA, Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités, Direction départementale des finances publiques.

*« Des actions sont mises en place de manière collective par les différents acteurs pour renforcer la communication sur les dispositifs et l'accompagnement des exploitations et viticulteurs afin de ne laisser personne au bord du chemin. Une prochaine réunion aura lieu début janvier pour faire le bilan du dispositif d'arrachage » Étienne GUYOT.*

Rappel du numéro vert à disposition des exploitants : **0800 62 00 69**